

HIOLLE INDUSTRIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 10.000.000 €
Siège social : 9 Avenue Marc lefrancq, Z.A.C de Valenciennes-Rouvignies 59121 PROUVY
325 230 811 R.C.S VALENCIENNES

FORMULAIRE DE VOTE
PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION

A retourner au plus tard le 23 Juin 2019

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2020 A 16 HEURES

A HUIT CLOS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM (ou dénomination sociale).....

Prénom (ou Représentant personne morale).....

Domicile (ou siège social).....

Nombre d'actions : Nombre de voix :
(Actions Nominatives : - Actions au Porteur :)

VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE (1) OU (2)
(Cochez la case correspondante)

1	Je donne pouvoir au Président et l'autorise à voter en mon nom. (Datez et signez au bas du formulaire sans remplir la partie 2)
----------	---

2	Je vote par correspondance. (Cochez la case correspondante pour chaque résolution puis datez et signez en bas du formulaire)
----------	---

RESOLUTION 1	OUI	NON	ABSTENTION
RESOLUTION 2	OUI	NON	ABSTENTION
RESOLUTION 3	OUI	NON	ABSTENTION
RESOLUTION 4	OUI	NON	ABSTENTION
RESOLUTION 5	OUI	NON	ABSTENTION
RESOLUTION 6	OUI	NON	ABSTENTION
RESOLUTION 6	OUI	NON	ABSTENTION
RESOLUTION 7	OUI	NON	ABSTENTION

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée :
(Cochez la case correspondante)

- Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)

INSTRUCTIONS

Ne pas utiliser à la fois les parties 1 et 2.

DANS TOUS LES CAS, DATEZ ET SIGNEZ AU BAS DU FORMULAIRE.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, l'actionnaire peut :

- soit renvoyer le présent formulaire en donnant pouvoir au Président : vous choisissez (1) et dans ce cas, vous ne faites rien d'autre que dater et signer au bas du document ;

- soit voter par correspondance : vous choisissez (2) et exprimez votre vote par « OUI », « NON », ou « ABSTENTION » puis datez et signez au bas du document ;

Selon la réglementation, s'abstenir équivaut à voter « NON ». De même, ne pas indiquer de sens de vote équivaut à voter « NON ».

Le texte des résolutions figur sur l'avis de réunion publié au BALO le 10 juin 2020 figurant sur notre site internet : www.hiolle-industries.com.

Justification de votre qualité d'actionnaire : conformément aux dispositions du Code de commerce issues du Décret n°2006-1566 du 11 Décembre 2006, la participation des actionnaires à l'assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs de la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Le

(Signature)